

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22815**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité visiteur médical

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Président de l'Université d'Aix-Marseille, Recteur de l'Académie d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel assure les tâches suivantes sur un secteur géographique :

- L'information, la promotion et le conseil auprès des professionnels de santé
- Les relations avec les professionnels de santé (organisation et animation d'actions commerciales et de réunions, formation médicale continue, formation universitaire, congrès...)
- La gestion et le développement du secteur
- Le recueil, le traitement et la diffusion de l'information sur les produits et l'activité du laboratoire

Le Diplômé maîtrise :

- Les connaissances scientifiques et médicales pour informer et répondre aux questions des professionnels de santé et pour apprécier leurs besoins
- La réglementation pharmaceutique et économique liée au médicament et à son évolution pour informer les professionnels de santé
- Les techniques de communication pour convaincre
- L'argumentaire relatif aux produits et aux services dans le cadre des directives d'entreprise
- Les outils informatisés de gestion du secteur et de traitement de l'information

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé est un salarié employé par les Entreprises du Médicament (Laboratoires Pharmaceutiques) et les fabricants de dispositifs médicaux.

Le diplômé peut prétendre aux emplois suivants :

- visiteur médical (délégué médical),
- délégué pharmaceutique,
- technico-commercial de la santé
- conseiller en information médicale

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1405 : Conseil en information médicale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation de 2 semestres structurés en 10 unités d'enseignement (UE). Le volume horaire global est de 450h, hors les unités de projet (150h) et de stage.

Semestre 1(30 ECTS) : 300h d'enseignement

UE1-Biologie cellulaire et communication intercellulaire (6 ECTS)

UE2- Organes et Fonctions (6 ECTS)

UE3- Médicament I : aspects scientifiques (6 ECTS)

UE4- Médicament II : aspects réglementaires et économiques (6 ECTS)

UE5- Métier I : obligations et champ d'action, informatique appliquée, communication (6 ECTS)

Semestre 2 (30 ECTS) : 150h d'enseignement, 150h de projet et 12 à 14 semaines de stage

UE6- Pathologie I : épidémiologie, pathologie générale, neurologie et troubles psychiques (6 ECTS)

UE7- Pathologie II : pathologie des appareils, maladies métaboliques, rhumatologie (6 ECTS)

UE8- Métier II : aspects organisationnels (6 ECTS)

UE9- Projet (6 ECTS)

UE10- Stage (6 ECTS)

Obtention de la licence professionnelle

La certification s'obtient après une évaluation des UE s'effectuant comme suit :

- Contrôles écrits et/ou oraux concernant les unités d'enseignement 1 à 8
- Projet validé par un écrit portant sur le mémoire et une soutenance orale devant un jury comprenant des professionnels

-Stage validé par le Maître de stage à partir des compétences acquises (tenue d'un cahier de stage).

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10. – La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ECTS), dont 60 pour ce diplôme

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		personnes ayant contribué aux enseignements (2/3 d'enseignants / chercheurs et 1/3 professionnels)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		personnes ayant contribué aux enseignements (2/3 d'enseignants / chercheurs et 1/3 professionnels)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		personnes ayant contribué aux enseignements (2/3 d'enseignants / chercheurs et 1/3 professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X		jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20070199 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2011-2012 : 6F – 2H

2012-2013 : 3F – 0H

2013-2014 : 6F – 0H

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/>; <http://bio-sciences.univ-amu.fr/licence-professionnelle-sante-specialite-visiteur-medical>

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Aix Marseille, Site Etoile - Saint-Jérôme, Avenue Escadrille Normandie Niemen 13397 Marseille cedex 20

Historique de la certification :

La Licence Professionnelle correspond à la transformation d'un Diplôme d'Université intitulé « Sciences de la vie et de la communication, préparation à la profession de Délégué médical » créé en 1988 et qui a fourni 335 diplômés. Le taux d'insertion de ces Diplômés dans le métier est de 81,5% (calcul sur 18 promotions).